

Affaire suivie par François CUREZ
Tél : 03 80 24 58 73

N/REF : 2017-03-07-28

BEAUNE, le 7 mars 2017

Mme Ilaria CASILLO
Présidente de la Commission du Débat Public
28, Bd Henri Paul Schneider
72200 LE CREUSOT

Madame la Présidente,

Vous m'invitez à exprimer un point de vue de la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte & Sud dans le cadre du débat public que vous organisez au sujet de la VFCEA. C'est bien volontiers que je le fais tant ce projet est structurant pour nos territoires s'agissant d'une liaison transversale qui relie de grands corridors nord sud.

Le territoire de la communauté d'agglomération de Beaune Côte & Sud est situé sur le tracé de ce projet ferroviaire. Nos attentes qu'il ne manquent pas de susciter sont majeurs tant sur son tronçon CHAGNY - NEVERS concernés par des aménagements que pour son tronçon commun avec la ligne PLM qui verra les circulations augmentées.

Tout d'abord, j'ai bien noté que le projet était conçu pour proposer différentes fonctionnalités voyageurs et fret à l'échelle supra-régionale. Si j'adhère à l'ensemble des besoins que ces fonctionnalités servent (desserement des circulations fret du nœud ferroviaire parisien - desserte LGV Rhin-Rhône vers le Sud - améliorer la desserte des ports maritimes, relier deux corridors européens,...) je souhaite vivement qu'il soit le support d'une amélioration sensible de la performance de la ligne CHAGNY - NEVERS et qu'il garantisse la pérennité des circulations ferroviaires sur notre territoire à l'heure où la fermeture de lignes régionales devient malheureusement d'actualité ; à l'heure où les circulations et les dessertes ferroviaires se réduisent.

J'ai bien noté également que le projet VFCEA inclut une gare d'interconnexion TER/TGV et un raccordement offrant à terme une desserte grande vitesse vers le Sud empruntant la PLM Longvic Chagny. Dans ce contexte, en privilégiant l'interconnexion il me paraît essentiel que le projet soit accompagné d'une amélioration des dessertes voyageurs depuis BEAUNE, dans les deux directions, avec une indispensable amélioration de la régularité des circulations qui fait défaut actuellement.

Je vous rappelle par ailleurs que la ligne ferroviaire, sur son tronçon DIJON – MONTCHANAIN (de DIJON à St LEGER sur DHEUNE) est située sur la bordure Est du Site des Climats du Vignoble de Bourgogne inscrit au Patrimoine Mondial et est entièrement incluse dans sa zone écran. Cette reconnaissance internationale est accordée par l'UNESCO au titre des Paysages Culturels ; il va sans dire que la gestion de ce site et de sa zone écran, passe par une protection et une valorisation de ce paysage. Il est donc essentiel que l'insertion paysagère de l'électrification du secteur CHAGNY – SANTENAY soit particulièrement soignée.

Elle sera également génératrice d'un accroissement de la fréquentation touristique de notre territoire de l'ordre de 20 à 30% ; dans le cadre d'une gestion durable du Site des Climats qui est la ligne directrice de son plan de gestion, l'accès par le train (tout particulièrement à BEAUNE avec la création très prochainement de la Cité des Vins) est à privilégier et rejoint la nécessité d'une régularité améliorée de la desserte y compris pour des liaisons directes en direction des aéroports de Paris, Lyon, et Bâle ou Genève.

La nécessité d'accroître l'accès à notre territoire par le train, suppose également que l'accueil en gare de BEAUNE soit préservé tant dans ses fonctionnalités que dans sa qualité.

Enfin, je souhaite appeler votre attention sur les délaissés ferroviaires de CHAGNY qui sont particulièrement impactant sur la qualité paysagère de l'une des portes d'entrée du Site des Climats et qui nécessiteraient une prise en compte dans le cadre de votre projet. Ces délaissés pourraient également offrir la possibilité d'un aménagement favorisant l'amélioration et le développement d'échanges multimodaux.

LE PRESIDENT,

ALAIN SUGUENOT

